

## **CHAPITRE II:**

# **LE TOURISME CULTUREL DURABLE A TRAVERS LE MONDE**

## **Introduction :**

Le patrimoine et le développement durable, apparaissent aujourd'hui comme deux notions consensuelles. La nécessité de protéger et de transmettre le patrimoine par la promotion du tourisme culturel durable, est désormais une idée largement répandue dans le monde. **Gravari-Barbas, 2004** confirme cet avis en estimant que : "Tout responsable urbain, élu ou technicien, semble désormais persuadé qu'une ville qui valorise ses héritages architecturaux et urbanistiques se donne les moyens de mieux préparer son avenir ".

Ainsi, le tourisme culturel est communément reconnu comme un secteur offrant un important potentiel aux pays développés tout comme aux pays en voie de développement en termes de sources de revenus, recettes en devises et créations d'emplois. C'est pourquoi certains pays n'ont pas hésité à mettre ce type de tourisme en pratique. La France, premier pays touristique au monde, en a adopté, il en est de même pour le Maroc et la Tunisie qui ont choisi aussi de mettre le tourisme culturel durable au cœur de leurs stratégies de développement des villes historiques.

Dans ce chapitre, nous allons développer les expériences des pays cités ci-dessus, et essayer de comprendre leurs stratégies de mise en valeur du patrimoine architectural par le biais du tourisme culturel durable.

## I.L'expérience française:

Depuis les années 80, la France est dans le groupe des leaders mondiaux du tourisme, devant les Etats-Unis, l'Espagne et l'Italie.

Le tableau ci-dessous montre que la France est la première destination touristique dans le monde avec 76.8 millions de touristes en 2010, dont une bonne partie a eu pour motif le tourisme culturel<sup>72</sup>

Rang	pays	Arrivées de touristes internationaux (2010) <sup>11</sup>
1	France	76.8 millions
2	Etats Unis	59.7 millions
3	Chine	55.7 millions
4	Espagne	52.7 millions
5	Italie	43.6 millions
6	Royaume Uni	28.1 millions
7	Turquie	27.0 millions
8	Allemagne	26.9 millions
9	Malaisie	24.6 millions
10	Mexique	22.4 millions

*Tableau 07: rapport annuel du nombre de touristes dans le monde*

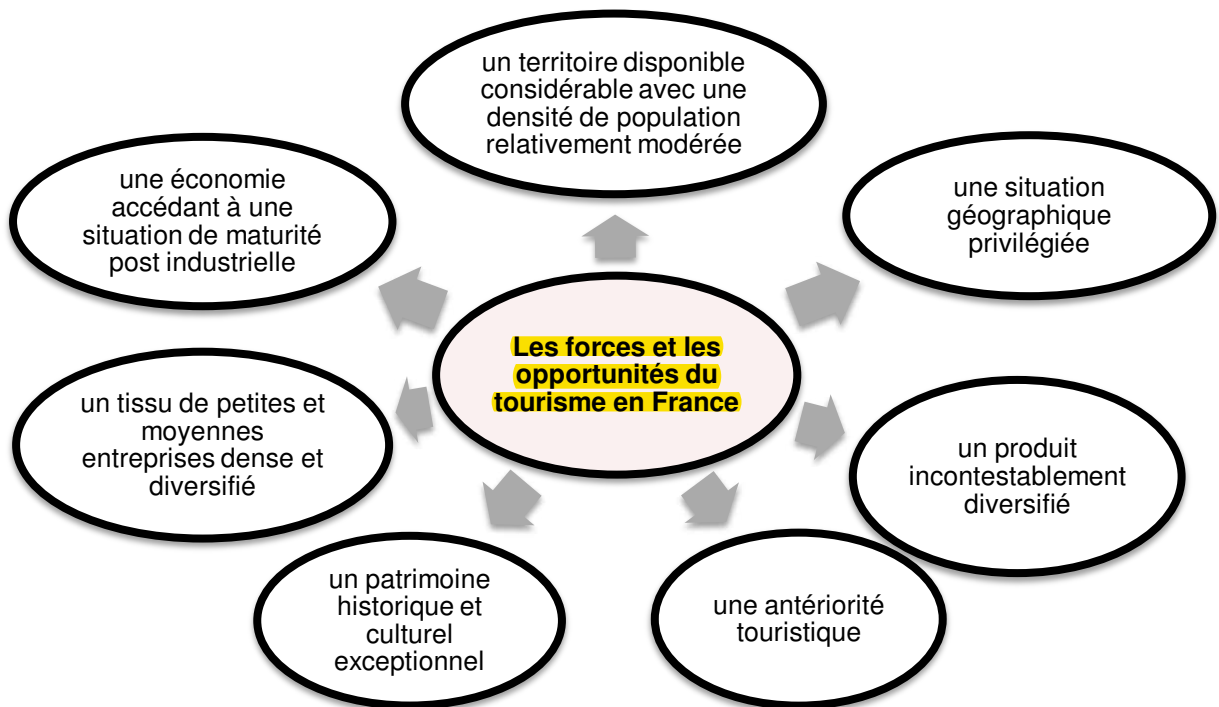
*Source : OMT*

### I.1. L'industrie touristique en France:

L'essor du tourisme en France a été permis par différents facteurs *historiques*, *sociétaux* et *politiques*, qui font de lui une activité importante de l'économie française.

La France possède d'indéniables atouts en matière touristique, ce que **Francesco Frangialli** appelle "les sept merveilles du tourisme français ", ces dernières sont résumées dans le diagramme suivant.

<sup>72</sup> Ces chiffres comprennent non seulement les touristes qui ont pour destination le pays concerné mais également ceux pour qui ce pays est une voie de transit dans lequel ils passent une nuit, conformément à la définition du tourisme : ces derniers constituent environ 20% de la part des touristes en France.



**Diagramme 10: les forces et les opportunités du tourisme en France**<sup>73</sup>  
 Source : Economica édit - diagramme établi par l'auteur

## **I.2. Le tourisme culturel en France:**

Le tourisme culturel tient une place particulière en France, tant dans l'activité touristique considérée d'un point de vue économique que dans l'attractivité et le rayonnement de la France. Les musées, les monuments, les festivals et les évènements culturels drainent chaque année des millions de visiteurs français et étrangers.

La France compte pas moins de 40000 monuments historiques<sup>74</sup> classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et bénéficiant ainsi d'une législation protectrice. Ces monuments dont Versailles (Voir fig.02), les châteaux de la Loire et les grandes cathédrales (Voir fig.03) attirent chaque année un nombre considérable de visiteurs et apportent une contribution essentielle à l'activité touristique.



**Fig.02: Château de Versailles**  
 Source : <http://www.paris-architecture.info>

<sup>73</sup> Francesco FRANGIALLI, *La France dans le tourisme mondial*, Editions Economica, 1991, p. 77

<sup>74</sup> Hervé DEPERNE, *Le tourisme durable*, L'HARMATTAN, 2007, p.71



**Fig.03: Cathédrale Notre Dame de Paris**

Source : <http://www.visoterra.com>

Pour les touristes, notamment les étrangers, la France est avant tout une destination culturelle appréciée pour son histoire, ses monuments et son art de vivre. Dans ce contexte, il apparaît que la grande richesse de l'offre culturelle de la France conjuguée à une meilleure valorisation du patrimoine monumental constitue un important potentiel de développement de l'activité touristique.

Le tableau ci-dessous donne le taux de fréquentation des 29 premiers sites culturels français en 2009. Les chiffres donnés comprennent les visiteurs nationaux et les étrangers.

Rang	SITE	COMMUNE	2008
1	Musée du Louvre	Paris	8 423 000
2	Tour Eiffel	Paris	6 930 000
3	Château de Versailles	Versailles	5 613 850
4	Centre Pompidou	Paris	5 483 941
5	Cité des Sciences de la Villette	Paris	3 042 000
6	Musée d'Orsay	Paris	3 025 164
7	Arc de Triomphe	Paris	1 569 577
8	Musée du Quai Branly	Paris	1 389 427
9	Château et musée des Ducs de Bretagne	Nantes	1 338 615
10	Galerias Nationales du Grand Palais	Paris	1 280 410
11	Musée de l'Armée	Paris	1 266 181
12	Merveille de l'abbaye	Mont Saint Michel	1 202 704
13	Museum d'histoire naturelle	Paris	1 077 986
14	Sainte Chapelle	Paris	830 012
15	Institut du Monde Arabe	Paris	822 766
16	Musée d'art moderne de la ville de Paris	Paris	809 801
17	Musée Rodin	Paris	751 384
18	Musée Grévin	Paris	739 500
19	Musée Carnavalet	Paris	730 104
20	Château	Chambord	717 822
21	Palais de la Découverte	Paris	657 898
22	Tour Montparnasse	Paris	643 904
23	Palais des Papes	Avignon	599 204
24	Petit Palais	Paris	580 278
25	Musée du Luxembourg	Paris	560 000
26	Panthéon	Paris	557 620
27	Musée de l'Orangerie	Paris	543 754
28	Château du Haut Koenigsbourg	Orschwiller	515 957
29	Palais Garnier	Paris	500 452

**Tableau 08: Palmarès des 30 premiers sites culturels**

Source : IDGCIS<sup>75</sup> - Mémento du tourisme édition 2009

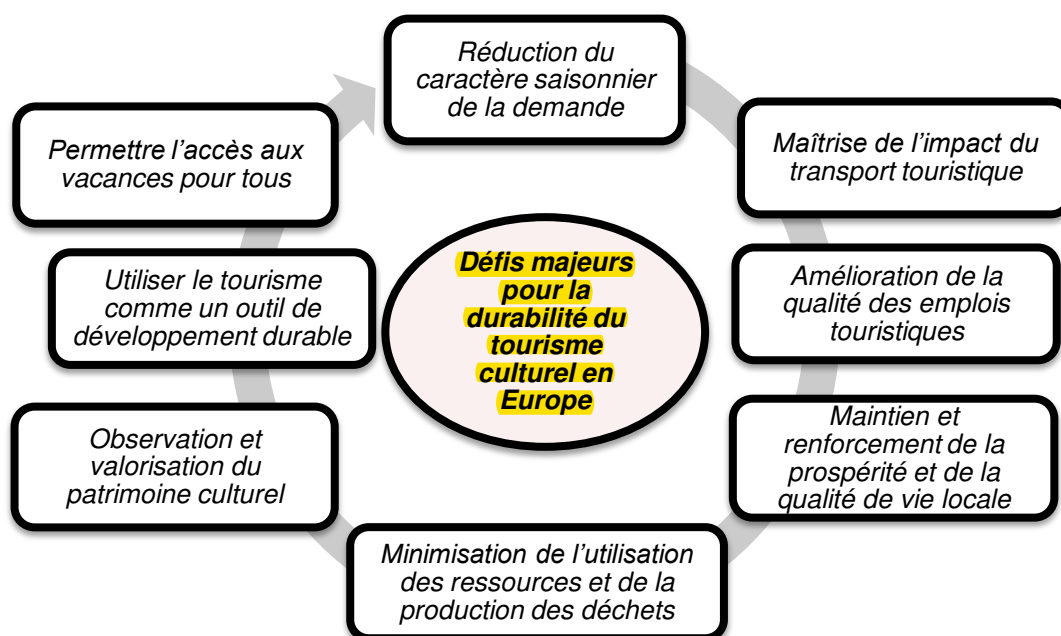
<sup>75</sup> La Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

### I.3. Le tourisme culturel durable en France:

Pour faire du patrimoine un moyen de développement du tourisme culturel durable, il faut parvenir à l'intégrer dans la vie économique, sociale et culturelle d'un territoire, ainsi il importe de le valoriser par des animations touristiques et culturelles. Pour cela, il a été établi un **agenda 21 européen**<sup>76</sup> sur 3 niveaux d'intervention dont :

- **les destinations touristiques ;**
- **les entreprises touristiques ;**
- **les touristes.**

Dans cet agenda huit défis majeurs ont été soulignés pour la durabilité du tourisme culturel. Ils sont schématisés sur le diagramme ci-dessous.



**Diagramme 11: les défis majeurs pour la durabilité du tourisme culturel européen**

**Source : Agenda 21 et tourisme durable: la dimension pratique d'un nouveau mode de développement**

La France, comme étant un pays européens, a adopté une stratégie nationale de développement durable<sup>77</sup> le 3 juin 2003 par la réalisation des agendas 21<sup>78</sup> locaux pilotés par le ministère de l'écologie et du développement durable. Dans le contexte du tourisme culturel durable, le ministre de la culture et de la communication, et le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation ; ont signé une convention<sup>79</sup> dans le cadre Culture-Tourisme qui se résume dans les articles résumés dans le tableau suivant :

<sup>76</sup> Jean-Pierre MARTINETTI, agenda 21 et tourisme durable : la dimension pratique d'un nouveau mode de développement, Les 5èmes Rendez-vous de l'UNAT du 12 au 14 septembre 2007

<sup>77</sup> Idem

<sup>78</sup> Wikipedia : L'Agenda 21 (ou Action 21) est un plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés

<sup>79</sup> Le ministre de la Culture et de la Communication : Frédéric MITTERRAND

Le secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation : Hervé NOVELLI

<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Détail</b>
Article 1	<b>Favoriser l'innovation et les pratiques de valorisation touristique portant sur le patrimoine monumental</b>	Les deux ministères affirment que la sauvegarde et la préservation du patrimoine monumental historique peuvent se concilier avec une exploitation économique raisonnable et respectueuse des lieux.
Article 2	<b>Promouvoir et valoriser les grands sites de France par une gestion adaptée</b>	Porte sur la mobilisation du savoir-faire en matière de gestion de ces sites majeurs et remarquables du patrimoine naturel et culturel français (35 Grands Sites, 27 millions de visiteurs).
Article 3	<b>œuvrer conjointement au développement d'une politique événementielle</b>	Favoriser le développement d'événements susceptibles de donner de l'ampleur aux politiques touristiques et culturelles des territoires.
Article 4	<b>Elaborer un outil partagé pour la connaissance de la fréquentation touristique des sites et événements culturels</b>	Amplifier leur collaboration et à mobiliser leurs moyens financiers pour continuer le travail d'amélioration de la connaissance et de la diffusion des fréquentations touristiques des lieux culturels.
Article 5	<b>Promouvoir le tourisme culturel</b>	Promouvoir les sites culturels et en diversifier l'offre afin de favoriser le développement de pratiques touristiques innovantes visant à un élargissement significatif de l'accès à la culture au bénéfice des publics nationaux et internationaux.
Article 6	<b>Développer la marque « Qualité-Tourisme »</b>	S'engage à valoriser la marque Qualité Tourisme et à la faire connaître à tous les organismes et établissements publics en charge de lieux de visite culturelle. A cet effet, le ministère de la culture proposera d'introduire dans les critères exigés pour la labellisation, quelques objectifs spécifiques définissant la qualité « culturelle » d'un lieu.
Article 7	<b>Promouvoir la politique « culture et handicap »</b>	L'amélioration de l'accueil des personnes handicapées dans les établissements culturels en application de la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »
Article 8	<b>Renforcer le lien entre tourisme et cinéma.</b>	Elaborer un recueil de bonnes pratiques afin de favoriser le tournage de films sur le territoire.
Article 9	<b>Valoriser les itinéraires culturels européens comme vecteur de tourisme responsable.</b>	Les deux ministères soutiendront le développement en France des « itinéraires culturels européens » comme exemples d'un véritable tourisme culturel durable et réserveront des moyens financiers spécifiques à leur développement, car leur fréquentation illustre le passage progressif d'un tourisme de consommation à un tourisme de participation.
Article 10	<b>œuvrer conjointement au niveau européen et international</b>	La charte pour le tourisme culturel de l'UNESCO et la convention pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles serviront de base à une action conjointe des deux ministères pour promouvoir, à l'échelle européenne, un modèle de tourisme, appuyé sur des valeurs humanistes partagées.
Article 11	<b>Suivi de la convention et évaluation</b>	Identifier dans chacune de ses directions régionales un correspondant «tourisme culture», il sera l'interlocuteur des services extérieurs du secrétariat d'État chargé du tourisme pour toutes les questions relevant de la valorisation patrimoniale ou culturelle.

**Tableau 09: convention dans le cadre Culture -Tourisme**

## **I.4. Exemple du tourisme culturel durable en France:**

En France, la ville d'**Angers** est une référence en matière de l'application de la démarche du développement durable. En effet cette ville fait partie de la première vague des villes retenues lors des premiers appels au projet du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement français pour élaborer un agenda 21 (2000).

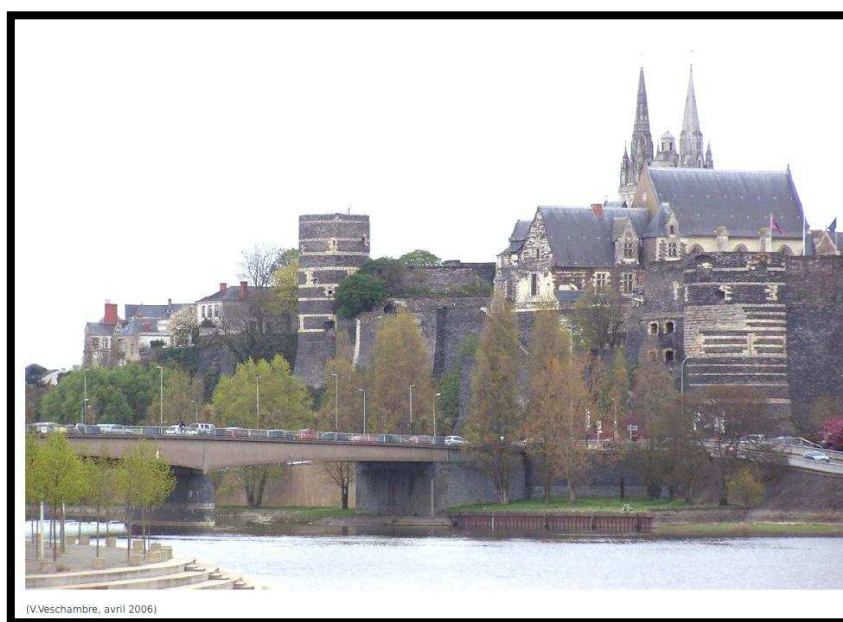
### **I.4.1. La ville d'Angers et le tourisme culturel:**

La France accueille annuellement plus de 70 millions de touristes<sup>80</sup>. Sur ce total, 50% environ déclarent pratiquer le tourisme culturel<sup>81</sup>. Ils visitent en premier lieu le château d'Angers (Voir fig.04)

L'agglomération d'Angers attire un peu plus de 400.000 touristes annuellement<sup>82</sup> et la répartition est de l'ordre de 85% de nationaux et 15% d'étrangers<sup>83</sup>. Dans cette activité, c'est le tourisme d'affaire qui domine puisqu'il représente un taux de 2/3<sup>84</sup>.

Ces statistiques montrent que malgré l'effort fourni par la ville d'Angers, le tourisme culturel reste en dessous des espérances des autorités locales de la ville. Ces dernières ont mis en place un plan qui vise vers l'horizon 2015 à diversifier l'offre en centrant l'action sur<sup>85</sup> :

- L'amélioration et la diversification de l'offre touristique.
- L'amélioration de l'offre d'hébergement et l'accessibilité des sites et monuments.
- Mettre le touriste au centre d'intérêt.



**Fig.04: Le château d'Angers**  
**Source: Vincent Veschambre ; avril 2006**

<sup>80</sup> <http://www.tourisme.gouv.fr/bilan/bilan-tourisme-2009.php>

<sup>81</sup> Conseil National du Tourisme, « Le poids économique et social du tourisme », Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, République Française, 2010, p.107.

<sup>82</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/Angers>

<sup>83</sup> Observatoire d'Angers Loire Tourisme, « Bilan de l'activité touristique 1<sup>ier</sup> janvier 2010-31 décembre 2010 », Office de tourisme d'Angers Loire Métropole,

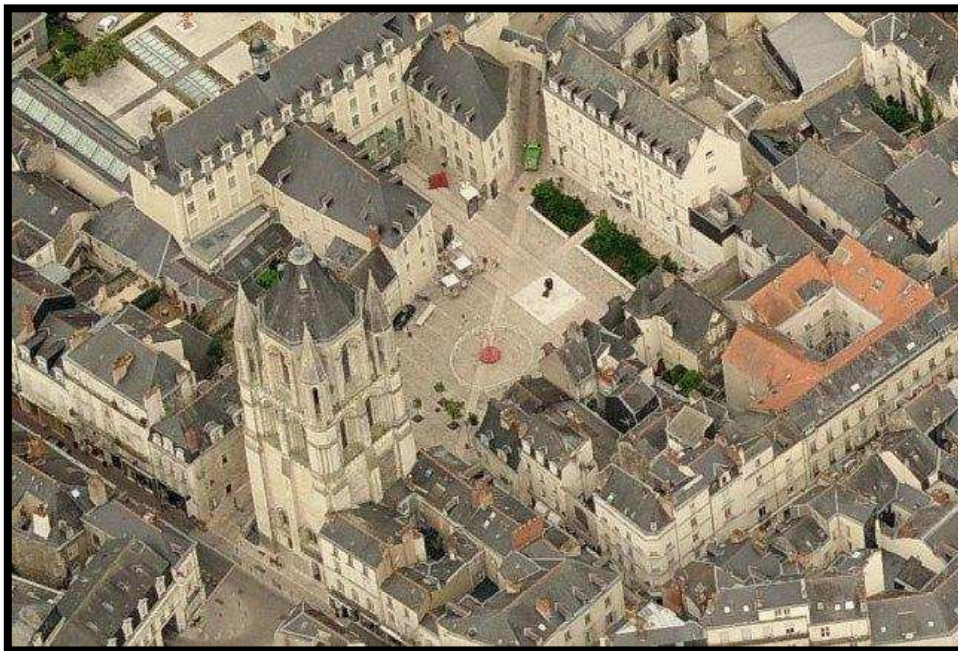
<sup>84</sup> Conseil de développement du pays et de l'agglomération d'Angers, « Le pays Loire-Angers, demain, pôle touristique international », octobre 2005.

<sup>85</sup> Idem



### **I.4.2. La ville d'Angers et son agenda 21 local:**

Le choix s'est porté sur la ville d'Angers pour l'élaboration d'un agenda 21 local car elle représente pour la France un modèle en matière de développement durable. « **Angers ville durable** »<sup>86</sup>, ce projet ne concerne pas uniquement la valorisation du patrimoine par le tourisme culturel, néanmoins, une grande partie du projet lui a été consacrée en raison de son patrimoine urbain riche par sa quantité, sa qualité, et sa diversité. (voir fig.04 et fig.5).



**Fig.05: l'Abbaye Saint-Aubin<sup>87</sup>**  
**Source: l'internaute magazine : juil. 2011**

Ce patrimoine qui est un élément structurant de l'identité et des différentes étapes de croissance de la ville, doit être, dans la mesure du possible, préservé et valorisé car « **nous n'héritons pas de ce patrimoine mais nous l'empruntons à nos enfants** ».<sup>88</sup>

L'agenda 21 angevin adopté en 2003 s'inscrit dans **une «démarche d'exemplarité»**<sup>89</sup>, qui a fait école et qui soutient les projets de développement durable en France. Concernant le patrimoine, Angers s'est engagée dans une stratégie à long terme dont l'objectif est de «**léguer un patrimoine préservé aux futures générations**»<sup>90</sup>. Dans la rubrique « **La ville d'Angers valorise son territoire** » de son agenda 21, un chapitre est consacré à la préservation et la valorisation du « Patrimoine naturel et urbain »<sup>91</sup>.

<sup>86</sup> Conseil de développement du pays et de l'agglomération d'Angers ; op cite.

<sup>87</sup> L'Abbaye Saint-Aubin est un des monuments emblématiques du centre-ville d'Angers

<sup>88</sup> Direction Générale chargée de mission développement durable, Angers ville Durable ; Bilan 2000 et plan d'actions 2001, ADEME, 2001.

<sup>89</sup> EMELIANOFF C., 2003, « L'agenda 21 d'Angers : marketing ou objectif politique ? », *Territoires*, n° 438, p. 46.

<sup>90</sup> LETURCQ A.S., 2001, « De l'écologie urbaine au développement durable », coll. Dossiers d'experts, *La lettre du cadre territorial*, Agence régionale de l'environnement en Haute-Normandie, juin 2001. p. 96

<sup>91</sup> Ville d'Angers, 2004, *Agenda 21 : un rayonnement partagé pour Angers*. Bilan 2001-2003, plans d'action 2004-2005, p. 113

Les quatre axes d'action de cet agenda local sont représentés sur le diagramme ci-dessous.

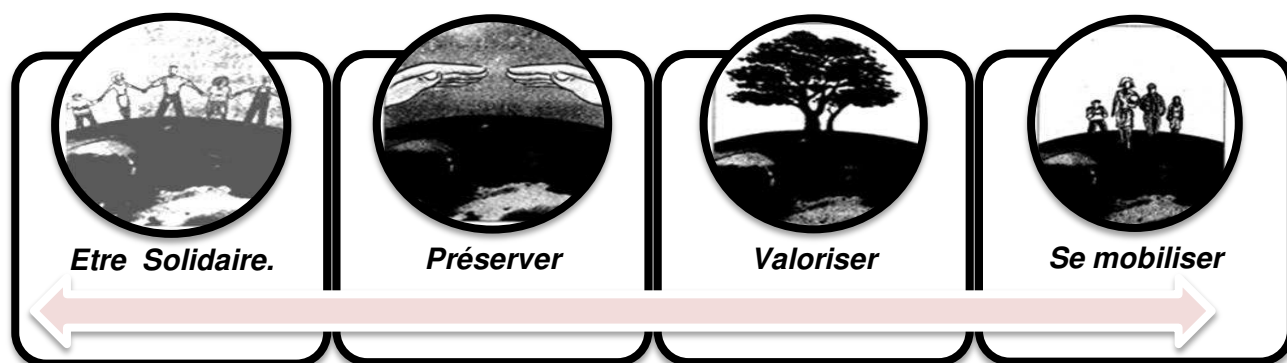


Diagramme 12: les quatre axes d'action de l'agenda 21  
Source : agenda 21 d'Angers

En s'appuyant sur cet agenda 21, et précisément le chapitre "*valorisation du patrimoine*", la municipalité d'Angers a souhaité *recenser*, *classifier* et *étudier* l'ensemble de son patrimoine architectural local. Ce recensement, réalisé en partenariat avec l'État, rentre aussi dans le cadre de l'inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France. Cette initiative a pour objectif de réaliser un atlas du patrimoine qui permettra de <sup>92</sup>:

- **Disposer d'un outil moderne de connaissance et d'aide à la décision (gestion et valorisation du patrimoine, aménagement durable du territoire) ;**
- **Sensibiliser les Angevins et les touristes à la richesse patrimoniale de la Ville (connaître l'origine de sa maison, l'histoire de son quartier, de sa ville...) ;**
- **Affiner l'analyse du paysage urbain d'Angers.**

Donc :

**Sur le plan environnemental** : l'objectif est de préserver et valoriser le patrimoine local.

**Sur le plan économique** : l'objectif est de développer l'activité touristique.

**Sur le plan social** : l'objectif est de mieux connaître son patrimoine et se forger une identité culturelle.

Il faut rajouter que la participation et l'implication de tous les acteurs locaux (services de la ville, services de l'État, acteurs socio économique, associations et population angevine) restent une chose indispensable dans la mise en œuvre de cet agenda<sup>93</sup>.

Pour cela, la ville d'Angers a adopté aussi un nouvel instrument d'urbanisme, il s'agit du **PLU (Plan Local d'Urbanisme)** <sup>94</sup> qui a remplacé le POS (Plan d'Occupation du Sol) et qui respecte les objectifs du développement durable. Ce PLU se présente aussi comme un indicateur de la place du patrimoine dans les politiques urbaines. Cet instrument comporte une innovation importante, Il offre la possibilité aux collectivités territoriales d'intégrer dans les documents d'urbanisme de nouvelles connaissances et de nouvelles dispositions de protection du patrimoine.

<sup>92</sup>Laurent COMELIAU, Nathalie HOLEC, Jean-Pierre PIECHAUD, Approche territoriale du développement durable Repères pour l'Agenda 21 local, 4d, 2000

<sup>93</sup> Direction Générale chargée de mission développement durable, Angers ville Durable ; Bilan 2000 et plan d'actions 2001. Op cite.

<sup>94</sup> Les plans locaux d'urbanisme (PLU) remplacent les POS (plans d'occupation des sols).

Ceci est confirmé dans le rapport de présentation du PLU<sup>95</sup> qui explique que : « **Le PLU peut (...) intervenir comme un outil de protection d'un patrimoine d'intérêt local pour valoriser les richesses et renforcer l'identité d'un territoire** ».

Ce qu'on peut noter, c'est que depuis l'émergence de la notion du développement durable et de l'agenda 21, on compte aujourd'hui presque 200 villes et communes françaises qui ont élaboré des agendas 21 locaux.

Suite à ce qui a été dit dans cette partie, nous pouvons constater que la France a adopté, et comme les autres pays européens des agendas 21 locaux. Ces derniers visent à respecter les principes du développement durable dont : la préservation et la valorisation du patrimoine local, le développement de l'activité touristique, de faire connaître son patrimoine et se forger une identité culturelle.

C'est une démarche spécifique pour la sauvegarde et la valorisation des sites historiques, et avec l'implication de cet agenda 21 dans le PLU, ça a permis aux citoyens d'y participer et d'être sensibilisés à la question du patrimoine.

## **II. L'expérience marocaine:**

Une des raisons qui nous a poussés à choisir le Maroc comme exemple à traiter, c'est sa vocation historique qui fait de lui un "creuset de civilisations"<sup>96</sup>. Ce pays recèle un patrimoine culturel diversifié qui s'exprime dans l'urbanisme et les monuments des capitales impériales à travers toutes les régions du pays.

Ainsi le secteur touristique occupe une place importante dans l'économie marocaine, vu les recettes qu'il génère, les emplois qu'il crée et son rôle dans la dynamisation des autres secteurs.<sup>97</sup>

### **II.1. Le tourisme culturel au Maroc:**

Le Maroc est mondialement connu pour ses villes impériales (Fès, Marrakech, Rabat, Meknès), sa gastronomie et son artisanat. Cependant, la dégradation de certains sites historiques a été enregistrée.

Le gouvernement marocain a admis depuis longtemps que le tourisme culturel est un atout considérable dans l'éventail touristique qu'offre son territoire et ne doit pas se limiter aux villes ou aux monuments historiques.

Pour réussir une telle expérience de valorisation culturelle et touristique, quelques recommandations ont été proposées dont le but est de maintenir la « **durabilité** » de l'offre patrimoniale<sup>98</sup>, elles se résument dans le diagramme qui suit.

---

<sup>95</sup> (Angers agglomération, 2005, p. 110).

<sup>96</sup> Caroline GAULTIER-KURHAN, *Le patrimoine culturel marocain*, édition Maisonneuve et Larose, 2003, P.17

<sup>97</sup> Industrie du tourisme au Maroc, revue d'information BMCE, septembre-octobre 2001

<sup>98</sup> Khalid CHEGRAOUI; Développement et réanimation culturelle au Maroc, Approche critique d'une expérience locale, Le cas du festival (moussem) des fiançailles d'Imilchil1, édition : Institut des Etudes Africaines, Mars 2009, Rabat – Maroc

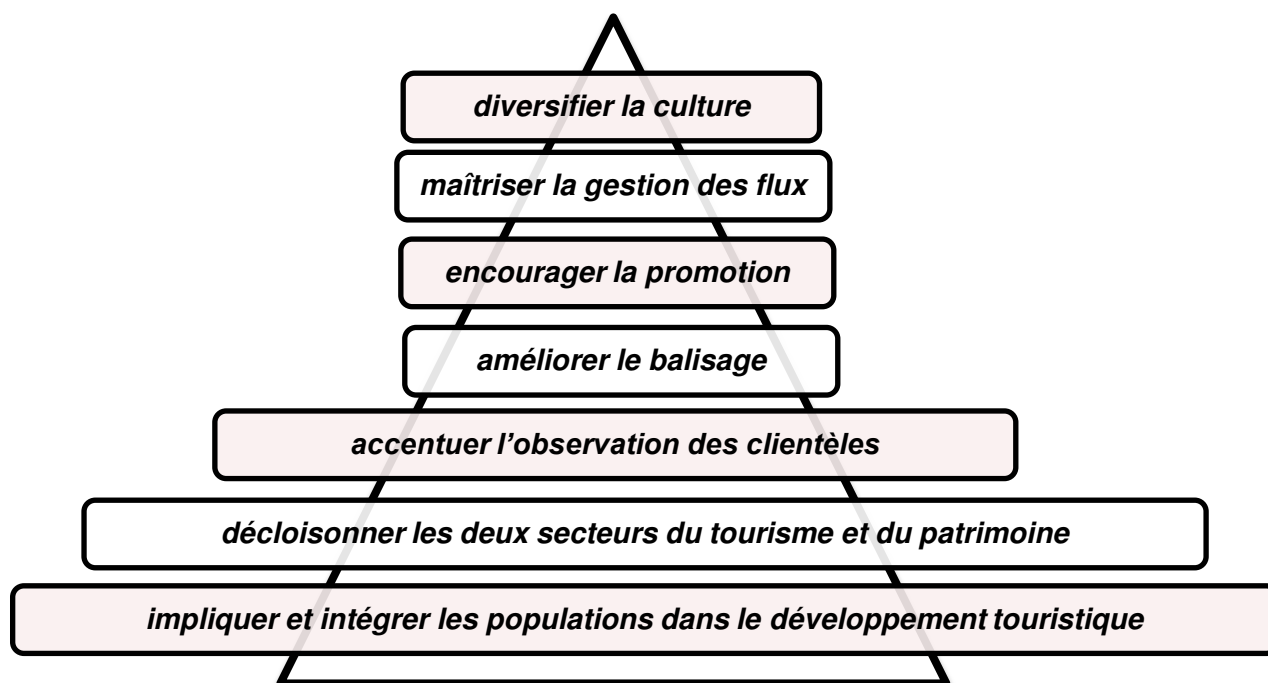


Diagramme 13: des recommandations pour réussir la valorisation culturelle et touristique  
Source: Khalid CHEGRAOUI

## II.2. Le tourisme culturel durable au Maroc:

Le tourisme est devenu un moyen efficace de développement économique et de lutte contre la pauvreté et le désenclavement des régions marginalisées.<sup>99</sup> Il joue aussi un rôle d'avant garde dans la création de l'emploi et participe ainsi à la résorption du chômage dans les principales villes du Maroc (Marrakech, Agadir, Casablanca, Tanger, Fès, etc.).<sup>100</sup>

Pour préserver sa culture, ses valeurs, ses traditions, son identité et son environnement ; le Maroc s'est engagé dans une démarche de développement touristique durable et a établi «**une Charte marocaine du tourisme responsable**». Cette charte s'appuie sur le code mondial de l'éthique du tourisme édité par l'organisation mondiale du tourisme et validé par les Nations Unies le 21 Décembre 2001.<sup>101</sup>

L'article 4 de cette charte explique la relation qu'il faut entretenir entre le tourisme et le patrimoine et dont l'intitulé est : «**Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement**». Il s'explique comme suit :

- 1/ Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. Les communautés vivant sur ces territoires ont vis-à-vis d'elles des obligations et des droits particuliers.

<sup>99</sup> Khalid CHEGRAOUI; Développement et réanimation culturelle au Maroc, Approche critique d'une expérience locale, Le cas du festival (moussem) des fiançailles d'Imilchil1 ; op cite.

<sup>100</sup> Seloua GOURIJA, DOCTEUR Es Sciences Economiques : Tourisme et développement durable: quelles conjugaisons? Cas du Maroc, Université du Littoral Côte d'Opale, 11janvier 2007

<sup>101</sup> Charte marocaine du tourisme.pdf

2/Les stratégies et activités touristiques doivent être menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures.

3/L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles, artisanales et folkloriques traditionnelles et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement.

### **II.3. Exemples de tourisme culturel durable au Maroc:**

Nous allons traiter dans ce qui suit deux exemples marocains, l'expérience de la ville de Fès ainsi que celle de Marrakech et voir quelle est la ville qui a adopté le développement durable dans sa stratégie du tourisme culturel.

#### **II.3.1. La ville de Marrakech:**

La ville de Marrakech constitue la première destination touristique au Maroc<sup>102</sup>. Elle est appréciée pour la richesse de son patrimoine historique et des conditions d'accès faciles.

C'est ainsi et pour assurer son rôle de métropole régionale et de première destination touristique au Maroc, Marrakech doit gagner le pari de préserver son patrimoine qui constitue sa première richesse<sup>103</sup>. C'est ce que nous allons vérifier dans ce qui suit.

Depuis la fin des années 1990, les occidentaux sont nombreux à venir dans les médinas marocaines pour y séjourner en vacances, y investir, certains étrangers prennent même résidence dans des propriétés qu'ils achètent. Le processus est particulièrement important à **Marrakech**.<sup>104</sup>

Même si l'appropriation des maisons anciennes par des étrangers s'inscrit dans un contexte de mondialisation des échanges, et de la mobilité des personnes, elle restera mal perçue par la population autochtone qui y voit comme une intrusion. Leurs arrivées comme habitants et non plus comme touristes, transforment les rapports classiques dans lesquels les étrangers étaient des hôtes. Les transformations qu'ils effectuent dans les maisons, dans les rapports sociaux, dans le sens donné aux lieux, s'opposent pour certains à la mémoire des lieux et au mode de vie traditionnel. Les étrangers sont donc vus comme des éléments qui perturbent l'ordre établi par les coutumes et l'histoire pour une population marocaine qui désire garder une médina traditionnelle et authentique.

Les étrangers qui s'installent dans la médina de Marrakech sont principalement français mais aussi allemands, américains, hollandais, anglais et espagnols. En revanche, "**peu de marocains réinvestissent le patrimoine domestique de la médina**".<sup>105</sup>

<sup>102</sup> El Moutia ABOURMANE, DESS : La gestion de l'eau et le tourisme durable, cas de la ville de Marrakech, Université Cadi Ayyad (Maroc), 2005

<sup>103</sup> Anne-Claire Kurzac-Souali; Rumeurs et cohabitation en médina de Marrakech : l'étranger où l'on ne l'attendait pas ; HÉRODOTE revue de géographie et de géopolitique, 127 - Géopolitique du tourisme (quatrième trimestre 2007

<sup>104</sup> Anne-Claire Kurzac-Souali; *représentations et usages renouvelés des médinas gentrifiées du maroc* HÉRODOTE revue de géographie et de géopolitique, 127 - Géopolitique du tourisme (quatrième trimestre 2007

<sup>105</sup> Idem

Cette densification d'étrangers conduit à une occidentalisation des pratiques comme l'utilisation des terrasses pour bronzer (voir fig.06) ou la construction d'une piscine dans l'espace qui servait auparavant comme cour intérieure (voir fig.07).



**Fig.06 : utilisation étrangère des terrasses**  
**Source: Mohamed BERRIANE et Andreas KAGERMEIER <sup>106</sup>**

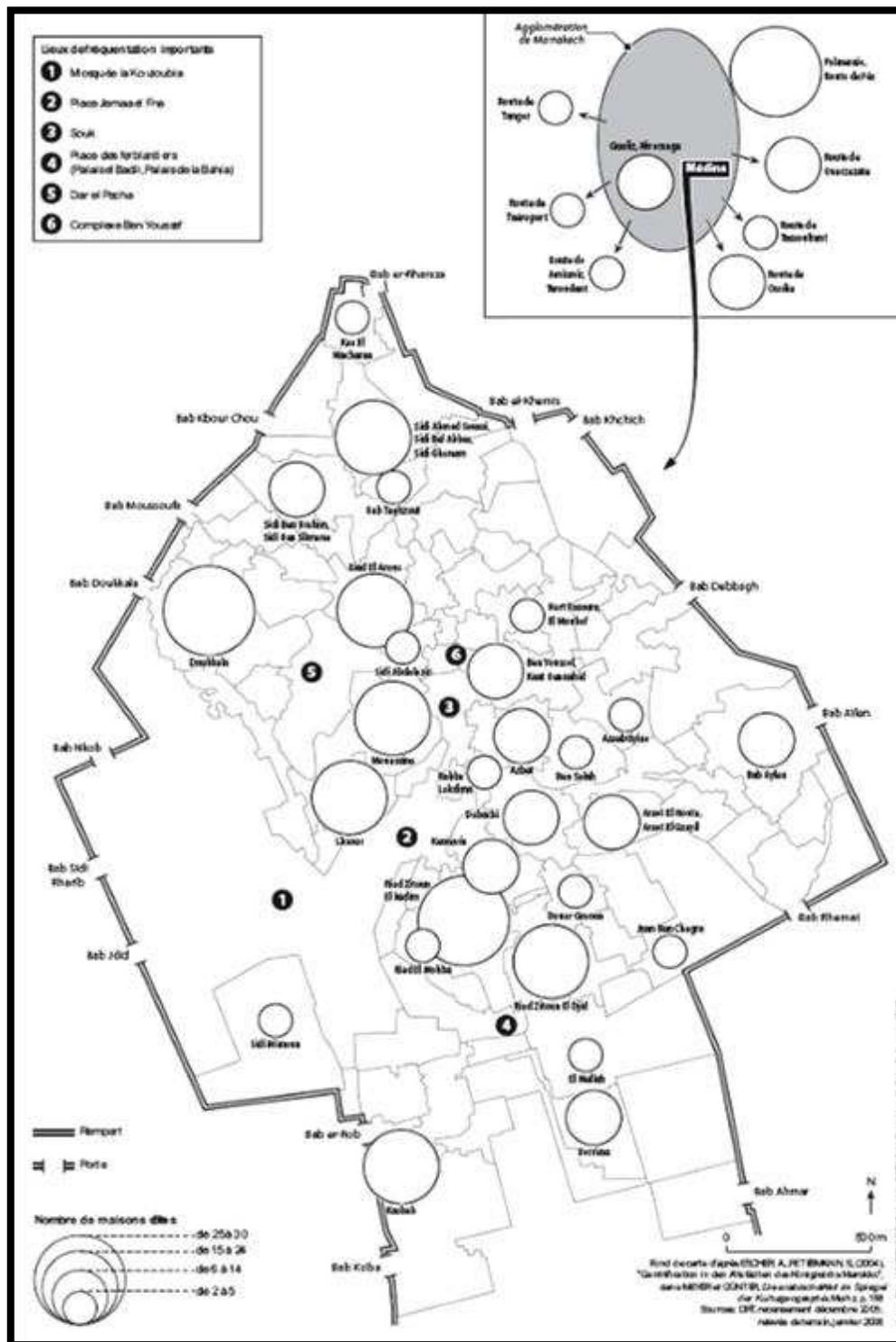


**Fig.07 : piscine dans une maison d'hôtes**  
**Source: Mohamed BERRIANE et Andreas KAGERMEIER <sup>107</sup>**

<sup>106</sup> Mohamed BERRIANE et Andreas KAGERMEIER, Le Maroc à la veille du troisième millénaire \_ Défis, chances et risques d'un développement durable ; Actes du 6ème colloque maroco-allemand de Paderborn 2000, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat. Série : Colloques et Séminaires, Rabat 2001, p. 226

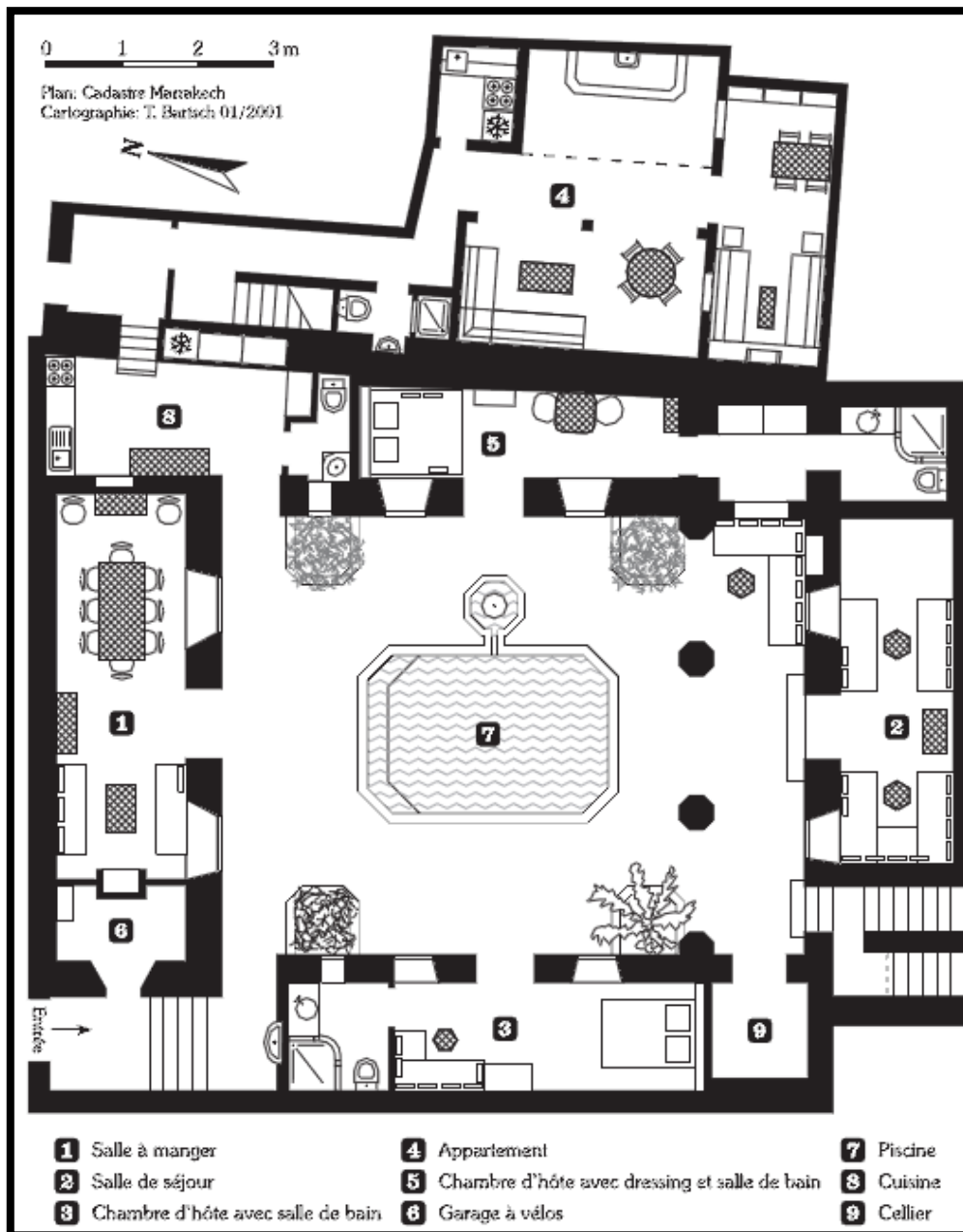
<sup>107</sup> Idem; p.227

On compte actuellement environ 500 étrangers qui ont acquis des maisons à Marrakech. La fig.08 donne une idée sur la diffusion des maisons d'hôte dans la Médina, ces maisons ont été transformées par ces étrangers en riad maisons d'hôte (RMH)<sup>108</sup> (voir fig.09).



**Fig.08: les maisons d'hôtes : diffusion spatiale d'un mode d'investissement prioritairement étranger dans la médina de Marrakech**  
 Source : Anne-Claire Kurzac-Souali; op cite

<sup>108</sup> Mohamed BERRIANE & Andreas KAGERMEIER .Op cite; p. 217



**Fig.09 : Plan d'une maison d'hôtes avec propriétaire étranger**  
Source: *Le Maroc à la veille du troisième millénaire*<sup>109</sup>

En plus, les modifications et restructurations apportées aux maisons par les occidentaux génèrent souvent des problèmes techniques. Par conséquent, les bâtiments et l'urbanisme de la médina de Marrakech sont, aujourd'hui, fortement influencés et définis par les conceptions des occidentaux. Ce phénomène est pour **Rachida SAÏGH-BOUSTA**<sup>110</sup> une sorte d'action spontanée qui n'a pas fait objet de réflexion. D'ailleurs, elle se pose les questions suivantes :

<sup>109</sup> Mohamed BERRIANE et Andreas KAGERMEIER ; op cite; p.229

<sup>110</sup>Rachida SAÏGH-BOUSTA, École doctorale internationale de tourisme : Tourisme, interactions culturelles et développement durable (exemple d'espaces francophones), Université Cadi Ayyad (Maroc).



- **Qui a décidé des espaces, zones et secteurs à réaménager en RMH et à ouvrir à une activité touristique ?**
- **Qui a défini et déterminé les objectifs, les modalités, les orientations et les perspectives de l'installation d'un tel type de tourisme en médina ?**
- **Qui a pensé aux systèmes de planification, de restructuration, d'adaptation et d'agencements à mettre en place ? Qui conçoit et organise les supports de coordinations, de synchronisation, d'échange, de cohabitation harmonieuse... entre la population autochtone et les populations étrangères ?**

En guise de réponse, elle émet un seul constat: l'émergence et le développement des RMH a pour dominante **une approche improvisée** au gré des actions individuelles et incontrôlées, voire incontrôlables.

En résumé de ce qui a été dit pour Marrakech, des points positifs et négatifs ont été tirés.

Les points positifs :

- **Rénovation de riads en état de dégradation ;**
- **Grande affluence des promoteurs et investisseurs nationaux et étranger ;**
- **Conception d'un tourisme générateur de profits ;**

Les points négatifs :

- **transformation sociale et choc culturel ;**
- **Absence de réglementation qui limite ce phénomène.**
- **Surenchère sur les prix de l'immobilier ;**
- **Incitation des petits propriétaires à la vente ;**
- **Absence de préparation des populations ;**
- **Mutations rapides et incontrôlées d'un espace traditionnel ;**

En effet, si au fil du temps la médina voit ses **riads** se transformer en **RMH (riad maison d'hôte)**, si les touristes se substituent - progressivement- à la population autochtone, cet espace perdra son âme et sa raison d'être aux yeux de ces mêmes touristes.

D'après ce que nous avons vu dans le premier chapitre, le tourisme culturel durable qui protège et qui met en valeur le patrimoine c'est celui qui ne touche pas à la morphologie culturelle du quartier car c'est cette dernière qui attire les touristes.

Il est admis aussi que: « **la dimension culturelle constitue l'un des côtés du carré que forme le développement touristique durable. Elle concerne la préservation de l'identité régionale, la sauvegarde du patrimoine humain et le respect des valeurs locales** »<sup>111</sup>,  
Ce n'est pas le cas pour la médina de Marrakech.

<sup>111</sup> Rachida SAÏGH-BOUSTA, op cite.

En conclusion, on peut noter que la ville de Marrakech est entrain de développer un tourisme qui n'est pas durable et qui risque de faire tarir une ressource qui servait à la protection du patrimoine. D'ailleurs, ce patrimoine risque de ne plus être transmis aux générations futures puisqu'il appartient à des étrangers qui n'ont pas vécu sur place et qui n'ont généralement pas de descendance attachée aux lieux.

### **I.3.2. La ville de Fès:**

Fès est un exemple remarquable, de ville médiévale de l'occident musulman, en même temps qu'un lieu unique de brassage d'histoire et de cultures multiples.

Son inscription sur la liste du patrimoine mondial en 1981, ainsi que la mobilisation du gouvernement marocain et des autorités locales pour assurer sa sauvegarde, ont permis à cette ville de rester l'un des joyaux du patrimoine mondial.<sup>112</sup>

les efforts conjoints du gouvernement marocain, des autorités locales et de l'UNESCO ont permis de mener des actions à long terme visant la valorisation, la réhabilitation et le développement de la ville.

Parmi les mesures novatrices prises par les autorités marocaines figure en particulier la mise en place de l'**ADER-FES**. C'est une structure opérationnelle dont la mission est entièrement destinée à la médina, à la restauration du bâti ainsi qu'à l'adaptation du site historique à son évolution démographique et économique. Le financement est souvent public ou provient de mécènes, de soutien de pays amis ou d'organisme internationaux. L'objectif prioritaire de Cette agence publique n'est pas le tourisme. Néanmoins, ce domaine d'activité ainsi que l'artisanat figurent parmi ses préoccupations. Mais ce qui est remarquable chez cette agence c'est qu'elle travaille avec les citoyens en les faisant participer aux travaux de restauration et de réhabilitation de la médina.

Une autre expérience dont la ville de Fès est pionnière et qu'on estime très positive; est le projet **ZIYARATES** initié par l'architecte Laila SKALI (voir fig.10) pour le compte du conseil régional du tourisme (CRT) de la wilaya de Fès-Boulemane. Ce projet pilote de "**logement chez l'habitant**" a été porté à la connaissance du grand public par un reportage de l'émission « **des racines et des ailes** », dont l'intitulé est : « **le gout du Maroc : de Fès à Casablanca** »<sup>113</sup> le 06 Octobre 2011 sur la chaine France 3.

---

<sup>112</sup> Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de l'ouverture de la réunion préparatoire sur la situation de la médina de Fès, Maroc, le 2 décembre 2006

<sup>113</sup>Émission française « *des racines et des ailes* », « *le gout du Maroc : de Fès à Casablanca* », Film écrit et réalisé par : Frédéric Wilner, Production : ECLECTIC Production avec la participation de France TELEVISION, Reportage 2010



**Fig.10 : l'architecte Laila Skali**  
Source : <http://voyage.blogs.rfi.fr>

**Laila Skali** l'architecte initiatrice du projet a raconté son expérience dans le domaine de la protection et de la valorisation du patrimoine dans sa ville natale qui possède deux atouts :

- **Un art de vivre authentique.**
- **Un patrimoine à valoriser**

Pour y parvenir, l'architecte a mis en pratique l'idée déjà défendu par l'association "**Maroc chez l'habitant**" dont le but est de faciliter les amitiés franco-marocaines et de mieux faire connaître la culture marocaine en proposant, à des particuliers francophones, des séjours chez des familles marocaines en ville ou à la campagne<sup>114</sup>.

Prenant conscience que la dégradation de médina de Fès est dans un stade avancé (voir les figures 11 et 12 ci-dessous) et que les habitants n'ont pas les moyens de restaurer leurs habitations, Laila SKALI propose de développer un nouveau modèle de tourisme, "un tourisme humain" où les touristes séjourneront chez des familles marocaines. Les familles d'accueil doivent aimer le contact et avoir le plaisir d'accueillir des étrangers chez elles, et si possible, avoir quelqu'un à proximité qui parle le français. Ces familles reçoivent une indemnité de séjour qui leur permet de réhabiliter leurs domiciles.



**Fig.11 : restauration d'une maison à Fès**  
Source : l'émission française: des racines et des ailes

<sup>114</sup> [www.marocchezlhabitant.com](http://www.marocchezlhabitant.com)



**Fig.12 : des étaielements contre l'affaissement des murs**  
**Source : l'émission française: des racines et des ailes**

Pour mettre cette idée en pratique, les promoteurs du projet ont décidé de mener une opération pilote en sélectionnant 30 familles pour qui des aides ont été accordées pour restaurer leurs habitations, les équiper et les mettre aux normes. L'architecte a fait de telle sorte que les décors respectent les souhaits de la famille d'accueil tout en prenant en compte les désirs et le confort des touristes. Ces familles ont bénéficié d'une formation en tourisme et des diplômes leurs ont été attribués (voir fig.13).



**Fig.13: Diplôme de formation**  
**Source : l'émission française: des racines et des ailes**

Dans le reportage de la chaîne française, trois familles ont été prises comme exemples pour montrer l'impact du projet sur elles et spécialement sur leurs habitations. La figure ci-dessous montre l'état de la maison des « OUAZANI » une fois restaurée.



**Fig.14 : la maison de la famille El OUAZANI à Fès**  
**Source : l'émission française: des racines et des ailes**

L'exemple de la famille « SANNI » est un bon exemple de l'apport du projet à la médina : **"ne pas vider la médina de ses habitants"**. Cette famille voulait vendre son riad et acheter un appartement car ce dernier était devenu très grand par rapport à ses membres et son entretien leur coûtait cher. Heureusement, ils ont rencontré l'architecte déjà citée et ont fait partie du projet « Logement chez l'habitant ». Grâce à un prêt d'un organisme public, cette famille a pu aménager son riad (voir fig.15 ci-dessous) et elle accueille actuellement les touristes.



**Fig.15 : Riad de la famille SANNI**  
**Source : l'émission française: des racines et des ailes**

L'exemple de la troisième famille est illustrateur de la bonne stratégie du projet. En effet, la maison des « MOSTAKIME » bien qu'offrant toutes les caractéristiques : l'art de vivre, le raffinement des décors, etc. (voir la fig.16 suivante), elle se trouve dans la partie la plus ancienne de la médina, donc difficile à visiter. L'architecte responsable du projet a proposé un parcours dans la médina sous le qualificatif : **"un parcours des artisans d'excellence."**



**Fig.16 : la maison de la famille MOSTAKIME**  
**Source : l'émission française: des racines et des ailes**

Pour cela, elle sélectionna des artisans de qualité afin d'ouvrir leurs ateliers aux voyageurs de passage et les chercheurs d'authenticité. Ce parcours a mis aussi en valeur le souk de l'artisanat en l'intégrant dans le circuit de « l'artisanat d'excellence » (voir la fig.17 ci-dessous).



**Fig.17 : un souk d'artisanat à Fès**  
**Source : l'émission française: des racines et des ailes**

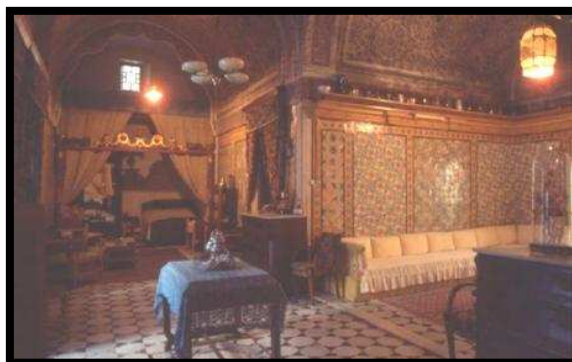
On peut noter en conclusion que l'expérience du « **logement chez l'habitant** » a remporté un succès grandissant puisqu'il semble qu'elle est entrain d'être généralisée à d'autres villes marocaines. Pour cette raison, il serait important de transporter ce projet ailleurs. Cette initiative permettra aux habitants de bénéficier d'une entrée d'argent et de réinvestir leurs maisons, dont le but majeur du développement durable. Donc, nous pouvons qualifier cette expérience d'une tentative de tourisme culturel durable et dire que Fès est une ville qui a su composer avec les principes du développement durable.

### **III. L'expérience tunisienne:**

La Tunisie est l'héritière privilégiée d'un legs patrimonial exceptionnel. Les civilisations qui se sont succédé et le brassage culturel qui en a résulté, ont engendré une originalité de son patrimoine (Voir les figures 18, 19 et 20 suivantes). Conscient de la valeur de ce dernier et des potentialités qu'il offre sur le plan touristique, l'État tunisien a affirmé sa volonté en entreprenant des études et des aménagements à même de servir d'assise au développement de tourisme culturel durable.



**Fig.18 : La grande mosquée de Tunis**  
Source: association de sauvegarde de la médina de Tunis



**Fig.19: Dar Bach Hamba**  
Source: association de sauvegarde de la médina de Tunis



**Fig.20: Dar El Bay**  
Source : association de sauvegarde de la médina de Tunis

### **III.1. L'industrie touristique en Tunisie:**

Grâce à sa richesse monumentale et ses caractéristiques géographiques et climatiques, la Tunisie est classée parmi les pays méditerranéens les plus développés dans le secteur touristique. Les investissements et la mise en place d'une infrastructure hôtelière très importante, lui ont permis d'être parmi les destinations privilégiées des touristes.

Le tableau 10 ci-dessous donne les chiffres des arrivées internationales des trois pays du Maghreb en 1995, en 2010 et les projections pour 2025.

<b>Arrivées internationales (milliers)</b>			
<b>Année</b>	<b>1995</b>	<b>2010</b>	<b>2025</b>
<b>Tunisie</b>	4 120	6 305	10 603
<b>Maroc</b>	2 602	5 465	10 962
<b>Algérie</b>	520	1 009	1 482

*Tableau 10 : les arrivées internationales dans les pays : Tunisie, Maroc, Algérie  
Source : Tourisme 2020 Vision, WTO, 2001 ; Plan Bleu 2003*

Le secteur touristique représente, en Tunisie, environ 7 % du PIB (Produit Intérieur Brut) en employant plus de 4 % de la population active (*Géo tourisme, 2007*). Il constitue de ce fait la première ressource économique du pays.

### **III.2. La stratégie touristique en Tunisie:**

Le tourisme tunisien est balnéaire depuis les années 1960. Actuellement, une nouvelle réflexion tend à diversifier le produit touristique pour améliorer sa compétitivité. L'exploitation du patrimoine est l'une des solutions pour développer une activité touristique culturelle.

Tunis, Sousse, Kairouan, autant de villes tunisiennes dont le tourisme en médina apparaît plus que jamais comme une alternative au tourisme balnéaire, font l'objet de cette nouvelle politique touristique qui mise sur la diversification de l'offre. La médina est devenue aux yeux des pouvoirs publics et des professionnels du tourisme, l'espace patrimonial par excellence, pour le développement d'un tourisme culturel. Donc la valorisation touristique des potentialités patrimoniales permet de diversifier le produit touristique tunisien et d'améliorer la rentabilité du secteur touristique.



C'est vers la fin des années 90 début des années 2000 que le tourisme tunisien a révisé sa stratégie de développement et de ses modes de fonctionnement.

Les nouvelles orientations de cette stratégie reposent surtout sur<sup>115</sup> :

- **La diversification de l'offre pour élargir et diversifier la clientèle.**
- **La durabilité du développement : c'est à dire répondre aux besoins des touristes et des régions qui les accueillent, tout en ménageant et améliorant les possibilités futures.**

Comme l'État, les collectivités locales jouent un rôle important dans la mise en valeur touristique du patrimoine. Ce rôle peut être technique, financier, juridique ou économique.

### **III.3. Le tourisme culturel durable en Tunisie :**

Face au caractère limité de ces ressources, la Tunisie s'est orientée vers le tourisme culturel durable pour augmenter ses entrées en devises et élargir l'éventail des produits touristiques qu'elle propose. Ceci passe par la mise en place d'un aménagement touristique planifié et réfléchi: **le tourisme devient un outil d'aménagement en Tunisie.**

L'expérience tunisienne sur le tourisme culturel durable propose un schéma directeur qui s'appuie sur deux volets importants<sup>116</sup>:

- **D'une part**, sur une législation adéquate au niveau du classement des monuments historiques et du plan de sauvegarde.
- **D'autre part**, sur une politique de mise en valeur durable du patrimoine monumental au niveau: de l'esthétique architecturale, de la promotion culturelle, de la promotion du tourisme culturel, de la promotion économique.

Le principe fondamental qui doit être adopté pour la mise en valeur de ce patrimoine est composé des deux points:

- La restauration suivant un programme et un cahier des charges bien défini.
- La reconversion qui permet au monument restauré de continuer à vivre et à jouer un rôle déterminant dans le développement d'un territoire.

Pour atteindre les objectifs fixés pour développer le tourisme culturel durable, l'État tunisien compte sur les associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine qui réalisent un travail important dans le domaine de la conservation, la valorisation et la mise en circuit du patrimoine.

---

<sup>115</sup> Jean-Paul MINVIELLE, Mounir SMIDA, Wided MAJDOUB ; Tourisme saharien et développement Durable Enjeux et approches comparatives ; Tozeur (Tunisie), Université de Sousse, faculté de droit et des Sciences Economiques et Politiques, Actes du Colloque International 9 au novembre 2007, p. 616 et 617

<sup>116</sup> Idem, p.626

### **III.4. Exemples de tourisme culturel durable en Tunisie:**

#### **III.4.1. La ville de Tunis : le mouvement associatif :**

Héritière de 13 siècles d'histoire, Tunis est l'une des villes arabo - musulmanes les mieux conservées.<sup>117</sup> Son architecture est restée inchangée depuis la fin du XVIIIème siècle. Elle a été classée patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979.

Partant du principe que la sauvegarde ne consiste ni à "*muséifier*" la Médina (sous prétexte de conserver la tradition), ni à la démolir (sous prétexte de la moderniser), la création en 1967 de *l'Association de Sauvegarde de la Médina (ASM) de Tunis* était le point de départ d'une réflexion sur le devenir de ce patrimoine urbain. Les premières actions de cette association furent d'inventorier les monuments de la médina.

Ces actions ont permis la constitution d'une banque de données nécessaires à la définition de toute action de sauvegarde. Il devient alors possible de préserver et de restaurer les monuments qu'héberge la médina. L'association n'a pas hésité à affecter de nouvelles fonctions urbaines et touristiques à certaines bâtisses. Le succès de cette stratégie de reconversion a eu un effet incitatif. Des propriétaires privés ont pris l'initiative de reconvertir, après restauration, leurs demeures en galeries d'art, centres artisanaux, restaurants de standing et même en petits hôtels de charme.

L'association de sauvegarde de la médina de Tunis a engagé des travaux en faveur de la sauvegarde du patrimoine monumental à valeur culturelle en lui affectant de nouvelle valeur sociale et économique en se basant sur le fait que :

- Le développement d'un tourisme non planifié peut avoir des conséquences néfastes sur les sites culturels,
- Les villes historiques abritent souvent des populations démunies incapables de supporter les coûts d'entretien et de conservation de leurs demeures.

Ce que nous pouvons tirer comme conclusion de ce qui précède, c'est que la médina de Tunis a été sauvegardée principalement grâce à l'action de l'association de sauvegarde de la médina (ASM) de Tunis. Le point marquant les travaux de cette dernière est la reconversion des fonctions des monuments restaurés. **La préservation par l'usage** est une démarche qui permet aux monuments restaurés de continuer à vivre et à jouer un rôle déterminant dans le développement d'une ville historique.

---

<sup>117</sup> Sémia Akrouf Yaiche : architecte-urbaniste, Directrice générale de l'Association Sauvegarde de la Médina de Tunis

### III.4.2. La ville de Tunis : le projet HAFSIA

Ces dernières années, des investissements importants ont été opérés dans la médina de Tunis. Ils ont concerné les infrastructures, les équipements et l'habitat. Parmi ces projets on distingue le projet **HAFSIA** financé en partie par la banque mondiale dans le cadre du projet urbain<sup>118</sup>.

Les actions menées dans le cadre de ce projet ont dépassé le cadre des monuments historiques pour déboucher sur des propositions d'intervention intégrée et sur une politique de sauvegarde définie suivant deux grands thèmes : restaurer les monuments historiques mais aussi l'habitat social. Ce projet a comme objectif, le **développement d'un tourisme culturel**.

Les figures 21 et 22 ci-dessous montrent le quartier Hafsia avant et après les travaux de restauration.



*Fig.21 : le quartier HAFSSIA avant sa réhabilitation*  
 Source : association de sauvegarde de la médina de Tunis



*Fig.22 : le quartier HAFSSIA après sa réhabilitation*  
 Source : Association de sauvegarde de la médina de Tunis

<sup>118</sup> Sauvegarde durable : cas de la médina de Tunis, Association de sauvegarde de la médina de Tunis.

Ce projet combine plusieurs interventions à savoir :

- **La rénovation,**
- **La réhabilitation des bâtiments anciens,**
- **La reconversion**
- **La remise en état des VRD pour tout le quartier (13 ha)**
- **La restauration de monuments.**
- **La remise en état des VRD**
- **La construction de 400 logements nouveaux**

Il faut noter que ce projet, a été primé à deux reprises par le prix Aga Khan d'architecture.

Il a atteint ses objectifs aux niveaux architectural, urbain, social, économique, institutionnel et financier. Il a réussi à inverser le processus de dégradation du quartier engagé depuis le début du XXème siècle. Il est parvenu aussi à améliorer l'infrastructure du quartier tout en renforçant le tissu urbain traditionnel de la médina et à encourager le tourisme culturel dans la région.

En résumé de l'expérience d'**EL HAFSSIA**, nous constatons que les tunisiens ont travaillé sur la réhabilitation durable d'un quartier, chose qui est aussi la base de toute réflexion sur le développement d'un tourisme culturel durable.

Les impacts positifs du projet sont encourageants où on distingue :

- **La revitalisation des activités commerciales du quartier :**

Grace à la diversification des activités, la création d'emplois, et aux rentrées de devises par le biais du tourisme, les habitants ont découvert leur patrimoine et l'importance de sa valorisation et nombreuses de ses activités sont devenues un axe principal de leurs stratégies de développement économique. Le patrimoine apparait donc comme une issue possible pour lutter contre la pauvreté.

- **Le remplacement ou la réhabilitation de plusieurs habitations en ruines :**

Cette réhabilitation permet la sauvegarde du patrimoine qui est l'identité de la ville.

- **Favoriser les échanges entre habitants de milieux sociaux différents :**

Grace aux relations tissées entre les habitants et les touristes, cela nous permet d'avoir des échanges culturels, connaissances, rencontres, et abaissement des préjugés.

## **Conclusion:**

A la lumière de ce qui a été dit dans ce chapitre, et après l'analyse des différents exemples, il semble qu'il est nécessaire d'adopter le tourisme culturel durable dans la stratégie touristique car un tourisme non réfléchi est bénéfique pour une durée limitée. Ceci conduit à la dégradation et la dévalorisation du patrimoine.

La France, comme les autres pays européens a adopté des agendas 21 locaux dans de nombreuses villes comme c'est le cas pour la ville d'Angers. Cet agenda vise à faire respecter les préceptes du développement durable. C'est une démarche spécifique pour la sauvegarde et la valorisation des sites historiques. En plus, l'implication de l'agenda 21 dans le PLU, offre la possibilité aux citoyens d'y participer et d'être sensibilisés à la question du patrimoine.

Nous avons vu aussi que le Maroc s'est engagé dans le tourisme culturel durable en promulguant une charte qui s'appuie sur le code mondial de l'éthique du tourisme. L'article 4 de cette charte explique la relation qu'il faut entretenir entre le tourisme et le patrimoine sous l'intitulé: «**Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement**». Néanmoins, pour certaines villes comme Marrakech, ce qui se développe n'est pas du tourisme durable. Le remplacement de la population autochtone par une population étrangère qui acquiert des Riad et les met sur le circuit du tourisme, perturbe l'équilibre social et bénéficie peu à la population locale. En plus, les transformations effectuées sur les maisons et les usages qui en sont faits dénaturent ce patrimoine et le rend vulnérable. Par contre, la ville de Fès à travers l'expérience du logement chez l'habitant a su composer avec les préceptes du développement durable pour promouvoir un tourisme culturel durable bénéfique pour la population autochtone qui a pu réinvestir ses maisons et entretenir son patrimoine grâce aux entrées d'argent générées par ce type de tourisme.

La Tunisie, pays voisin à l'Algérie a su investir dans le tourisme culturel durable grâce à une stratégie de sauvegarde durable. L'expérience d'**EI HAFSSIA** a montré que les tunisiens ont travaillé sur la réhabilitation durable d'un quartier avec comme objectif principal de le faire revivre en réaffectant des activités compatibles avec les constructions à fin qu'elles puissent être entretenues.

Ces expériences positives et négatives nous poussent à se demander ou en est l'Algérie par rapport aux autres pays. C'est ce que nous allons essayer de traiter dans le chapitre suivant.